



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12/11/2025 A 09H30

Présents

Mesdames :

Martine FROMENTIN
Anne-Marie RENARD-DEBATY
Patricia OUGIER-FABREGUE
Valérie MOREAU

Messieurs :

Jérôme BASSIER
Edouard LARI
Pierre AUBIN
Jean-Marie VENTER
Jack COTREAUX

Absents ayant donné pouvoir

Jacky LABBE donne pouvoir à Edouard LARI,
Christophe FAGE donne pouvoir à Anne-Marie RENARD-DEBATY,

Absents

Sandra GINOLIN, Betty PARMENTIER.

Secrétaire de Séance : Jack COTREAUX.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2025,
2. Rénovation gradins Champ de Mars,
3. Contrat CDD Agent Technique,
4. Acquisition matériel service technique,
5. Projet fresques,
6. Présentation et bilan « Méjannes du Rire 2025 » - Subvention « Méjannes du Rire 2026 »,
7. Demande de subvention DETR/DSIL 2026 – Projet aire de jeux et fitness Outdoor,
8. Avenant convention d'adhésion au service ADS/SIG,
9. Subvention HANDI GARD,
10. Subvention ACFIR 30 – Epreuve ALTITUDE TOUR GARD FEMININ,
11. Subvention Les INKORRIGIBLES et MEJANNES MULTI-SPORTS pour « Octobre Rose »,
12. Subvention exceptionnelle APE CLAP CLUB pour « Noël en partage »,
13. Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2026,
14. Suivi de délégation marché,
15. Point tickets piscine,
16. Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Rénovation gradins Champ de Mars

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que vu l'état des gradins en béton du Champs de Mars qui se sont dégradés dangereusement sur certaines parties des marches, il a pris un arrêté interdisant l'accès au public. Il indique que la commission des travaux a été saisie afin d'étudier les alternatives qui se présentent face à la vétusté des gradins. Faut-il les conserver, les refaire, ou les supprimer ?

La commission des travaux a fait un état des lieux et a étudié les différents aspects à prendre en compte pour évaluer la pertinence d'une rénovation ou reconstruction des gradins. Les solutions dépendent de plusieurs paramètres : usages réels des gradins, budget global, sécurité, esthétique, ou encore confort des spectateurs etc

Plusieurs scénarios ont été évoqués et malgré la volonté d'intégrer les gradins dans une réflexion plus globale autour de la rénovation d'un espace à vocation culturel et festif, la priorité identifiée est la sécurité. A ce titre, la commission émet un avis favorable à une consolidation de l'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que deux Hypothèses ont été examinées par la commission : Soit rénover l'ensemble des gradins, soit les couper en deux. La solution la moins coûteuse est la consolidation des gradins pour un devis à 30 000 €.

Monsieur Jack COTREAUX estime que les devis sont trop approximatifs et qu'il faut recadrer la nature de l'intervention de l'entreprise. Il interroge l'assemblée sur la démolition des gradins.

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté les associations de la commune qui lui ont fait part de leur désintérêt pour organiser des animations en ces lieux.

Monsieur Edouard LARI fait remarquer que les gradins font partie du patrimoine de la commune et qu'ils représentent un lieu de vie et de convivialité et qu'à ce titre ils méritent d'être rénovés.

Madame Anne Marie DEBATY signale que les gradins sont aussi un espace public intergénérationnel avec des usages variés comme lieux de pique-nique, repos, lecture, etc

Madame MOREAU demande que les travaux de consolidation comprennent aussi un volet esthétique.

Monsieur Edouard LARI attire l'attention sur l'urgence de la sécurisation et souhaite une réalisation des travaux avant le printemps.

Vu l'avis de la commission des travaux qui émet un avis favorable pour une consolidation de l'ouvrage.

Vu les résultats de la consultation de plusieurs entreprises pour réparer les dégâts, le devis le moins disant est d'environ 30 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de rénover l'intégralité des gradins en béton du Champ de Mars pour un montant évalué à la somme de 40 000 € T.T.C., de créer l'opération budgétaire d'investissement n°77 « Rénovation gradins » et d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

3- Contrat CDD Adjoint Technique contractuel service technique municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'examiner la situation d'un agent communal contractuel en contrat aidé faisant fonction d'adjoint technique au service technique municipal dont le contrat expire le 31/10/2025. Il indique que pour des raisons de contrainte budgétaire France Travail ne souhaite pas reconduire son aide sur ce contrat.

Considérant que cet agent renforce efficacement le service, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique contractuel sur la base de l'article L 3632-8 3 du code de la fonction publique qui ouvre la possibilité aux communes de moins de 1 000 habitants.

Monsieur Edouard LARI fait remarquer qu'un poste à 20 heures /hebdomadaire n'est toujours pas pourvu dans ce service malgré deux appels à candidature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de créer 1 poste d'adjoint technique contractuel affecté au service technique municipal de la mairie pour la période du 01/11/2025 jusqu'au 30/10/2026 pour une durée de 20 h/hebdomadaire,
-De rémunérer cet agent sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1, Indice Majoré 371, Indice Brut 378,
-De donner pouvoir à Monsieur le Maire de recruter ce personnel et signer le contrat s'y rapportant et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

4- Acquisition matériel service technique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement du service technique il est sollicité pour l'acquisition de matériels et outillage afin d'améliorer la performance du service.

Depuis plusieurs années le service technique dispose d'un broyeur mécanique attelé au tracteur afin d'assurer le fauchage de certaines parcelles communales. Si ce matériel a donné satisfaction pendant de nombreuses années, force est de constater qu'il est devenu obsolète et qu'il n'est plus opérationnel. Le Service technique demande le remplacement de ce matériel ou l'acquisition d'un matériel plus puissant.

Monsieur LONG Patrick, secrétaire général, a été chargé d'étudier l'opportunité de remplacer ce matériel et propose une note sur la définition du besoin en amont de l'opération d'investissement (ANNEXE I).

La commission des travaux s'est réunie les 2 octobre et 7 novembre 2025 afin d'étudier la demande du service technique mais n'a pas formalisé un avis.

Monsieur le Maire expose que le projet initial était de remplacer le broyeur devenu obsolète pour une dépense d'environ 10 000€. Néanmoins, à cette occasion il est apparu nécessaire de s'interroger sur l'acquisition d'un outil plus puissant pour traiter l'entretien des OLD sur les terrains communaux. Mais ce matériel demande un tracteur plus puissant que l'actuel. Le changement d'un tracteur avec un nouveau broyeur représente un budget de 120 000 €. Vu le montant de l'investissement, cette démarche implique une réflexion plus générale de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur Edouard LARI expose que le débat au sein de la commission des travaux a tourné autour de l'acquisition du tracteur, de l'entretien en régie ou en externe des terrains communaux une fois les OLD réalisées et sur l'acquisition de quel type de broyeur ?

Monsieur le maire propose d'élargir le groupe de la commission des travaux à l'ensemble des conseillers Municipaux.

Les membres du conseil sont invités à participer à une future commission portant sur l'opportunité de l'acquisition de cet outillage.

5- Projet de fresques

Dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, Madame Patricia OUGIER rappelle au Conseil Municipal son projet d'implantation d'une fresque sphère sur la piste circulaire du Champs de Mars ainsi que 10 dessins sur plaques d'égout sur le thème du trompe l'œil dont le montant est estimé à 8 000 €.

Monsieur le Maire expose que la commission culture s'est réunie afin de définir la réalisation de ces décorations. A l'instar des années précédentes et du budget annuel alloué pour ce type de projet, il suggère de cumuler le budget 2025 et 2026. Il s'est félicité de l'implication des conseillers sur ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité dont 1 contre, 2 abstentions, 8 pour, DECIDE d'approuver la réalisation du projet présenté à hauteur de 8 000 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

6- Présentation et bilan « Méjannes du Rire 2025 et subvention 2026

Monsieur Edouard LARI remercie toute l'équipe de l'Office de Tourisme, du service technique municipal et des 4 bénévoles du comité directeur, pour l'organisation et la réussite du Festival du Rire 2025.

Il souligne la qualité des spectacles et présente le bilan très positif avec un taux de remplissage correcte. Le bilan financier est en légère hausse par rapport à l'année dernière, avec une maîtrise des dépenses et une augmentation des recettes. D'ailleurs, il indique que c'est la capacité de la salle qui est devenu la jauge pour calculer les recettes.

Les artistes : Sellig, Stéphane David (Grotte de la Salamandre) Maxime, Alex Lavi, La comédie du Mas (théâtre),

Les jeunes talents : Titouan Collado, Sylvanito et Baptiste Tinel

L'équipe : 7 employées de l'Office de Tourisme (dont 1 saisonnière et 1 apprentie) + 4 bénévoles du Comité Directeur

Les spectateurs : 603 personnes accueillies, 484 billets vendus dont 45 pass 3 jours

La communication : 15 000 flyers+2 000 programmes+ 550 affiches+ Médias et réseaux sociaux

Le Budget

Dépenses : 28 603,89€

Artistes : 11 400€

Frais techniques : 3 402.50€

Taxes (SACEM / SACD / CNM) : 3 069.66€

Communication : 4 660.07€

Logistique : 5 385.06€

Frais de billetterie : 124.75€

Buvettes : 561.85€

Recettes : 31 674.92€

Partenaires (33) : 4 450€

Total Subventions : 15 750€

- Commune 6750€

- Com Com 6000€

- Département 1700€

- Région 1500€

Billetterie ; 9792.55€

Buvette : 1 413.82

Report MDR 2024 : 268.55 €

SOLDE Positif : 3 071.03

Monsieur Edouard LARI estime que le MDR est une manifestation qui a acquis une certaine notoriété locale grâce à sa programmation, son sérieux dans l'organisation et son aspect festif. C'est une manifestation qui mérite de perdurer.

Monsieur le Maire confirme la réussite de cette 5ème édition et souligne l'importance de la tête d'affiche Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'octroyer à l'Office de Tourisme de MEJANNES LE CLAP une subvention d'un montant de 6750.00 € pour l'organisation du Week-End « Méjannes Du Rire » 2026, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, DIT que cette dépense sera imputée sur le budget 2026.

7- Demande de subvention DETR – Projet aire de jeux et fitness Outdoor

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) financées par l'Etat, la commune est éligible à cette aide pour 2026.

Il rappelle que le projet d'aménager une aire jeux en bordure du Pumptrack, dans le centre du village à côté du parking de la mairie n'avait pas été retenu à cette dotation lors de l'examen précédent de 2025.

Il propose de représenter le dossier pour 2026 qui sera instruit sur le 1^{er} trimestre 2026.

Madame Anne-Marie DEBATY rappelle que le projet consiste à : compléter les équipements Pumptrack destiné à la pratique du vélos, trottinettes, rollers..., en lien avec le terrain de jeux existant. Le but est de créer un espace ludique et sportif accessible à tous les méjannais, association, scolaire, promeneur..., insérer des espaces de rencontre et de détente aux abords agrémentés de mobilier (tables de pique-nique, bancs... afin de créer un espace intergénérationnel avec des agrès pour l'ensemble des tranches d'âges. Elle accueillera une tranche d'âge d'enfants, différente avec des jeux PMR. Le coût prévisionnel est estimé sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire, à 165 726 € HT soit 198 871 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Travaux	165 726 HT 198 871 TTC	
Subvention Région		16 000 €
Subvention Conseil Départemental		41 432 €
Subvention DETR		66 290 €
Autofinancement		42 004 €
TOTAL	165 726 HT	165 726 €

Madame Anne-Marie DEBATY annonce que la région a déjà donné son accord pour une aide à 16000 €

Monsieur le Maire pense que ce type d'équipement est un aménagement structurant pour le tourisme. Ce sont de véritables lieux de vie, des points de rencontres et d'échanges comme pour le Pumptrack, pour les jeunes de la commune et ceux des alentours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 165 726€ HT soit 198 871 € TTC, d'approuver le plan de financement exposé, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

8- Avenant convention adhésion au service instruction urbanisme (ADS/SIG)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Méjannes-le-Clap est adhérente au service commun ADS (instruction des permis de construire) depuis 2015. En effet Alès Agglomération a créé un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à destination de ses communes ainsi que des communes extérieures.

La convention d'adhésion au service ADS SIG arrive à échéance le 31 décembre 2025. Comme l'année 2026 étant particulière en raison des élections municipales, le service instructeur propose de prolonger la convention actuelle par un avenant jusqu'au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout acte afférent, en cours et à venir.

9- Demande de subvention Handi Gard

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'a l'instar de l'année dernière, il est sollicité par l'association du Cyclisme Paracyclisme GARDOIS pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Handi Gard Classic » qui a eu lieu du 13 au 15 juin 2025.

Avant le déroulement de la manifestation, Monsieur le Maire expose que ce dossier a fait l'objet d'un premier examen qui n'avait pas permis de statuer positivement sur cette demande.

Monsieur le Maire propose d'allouer comme l'année dernière la somme de 1500.00 € sachant que le département du Gard participe aussi dans l'aide à l'organisation de cette manifestation.

Madame Valérie MOREAU remarque que la course cycliste « Handi Gard Classic » pâtie en terme de fréquentation du public et s'interroge sur l'intérêt de la prolifération des courses cyclistes sur la commune dont l'organisation est centralisée au centre sportif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'allouer une subvention de 1 500 € pour l'organisation de la manifestation sportive « Handi Gard Classic », qui a eu lieu du 13 au 15 juin 2025 et d'imputer à l'article 6574 du Budget Communal 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10- Demande de subvention ACFIR 30 - épreuve ALTITUDE TOUR GARD FEMININ de 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande de subvention par les organisateurs de l'épreuve cycliste ALTITUDE TOUR GARD FEMININ qui doit se dérouler le 8 mars 2026 dont le départ de la dernière étape aura lieu à Méjannes-le-Clap. La somme souhaitée est de 3 500 €.

Madame Valérie MOREAU déplore que cette manifestation sportive soit à l'initiative du centre sportif et que l'on sollicite financièrement la Mairie encore une fois. De plus c'est le service technique municipal qui est mis à contribution pour la mise en place de la logistique technique. Elle rappelle que le budget communal annuel alloué aux subventions des associations de Méjannes-le-Clap est très contraint et impose des arbitrages de la « commission communale des associations » et qu'elle préfère subventionner une association de Méjannes qui participe à la vie du village.

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire d'organiser une concertation avec le centre sportif afin de déterminer l'opportunité de subventionner au choix les manifestations sportives au vu d'une enveloppe financière annuelle.

Madame Valérie MOREAU attire l'attention sur les nuisances inhérentes aux courses cyclistes pour la population locale (fermeture de routes, des parkings etc...) et en particulier pour le magasin UTILE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à la majorité (1 contre, 10 pour d'allouer une subvention de 500 € à l'association ACFIR 30 pour l'épreuve Altitude tour Gard féminin de 2026 et d'imputer à l'article 6574 du Budget Communal 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11- Demande de subvention Les INKORRIGIBLES et MEJANNES MULTI-SPORTS pour « Octobre Rose »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'a l'instar de l'année dernière, il est sollicité par l'association Les INKORRIGIBLES et MEJANNES MULTI SPORTS pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Octobre Rose » qui a eu lieu tout le mois d'octobre.

Madame Patricia OUGIER se félicite du succès de cette manifestation cette année et du montant des dons récoltés à cette occasion qui s'élèvent à 3032 €. Elle remercie la municipalité ainsi que tous les participants au repas qui fut un moment convivial et de partage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE D'allouer une subvention de 350 € à l'association « les INKORRIGIBLES » et d'allouer une subvention de 150 € à l'association « MEJANNES MULTI SPORTS » pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose », d'imputer à l'article 6574 du Budget Communal 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

12- Subvention exceptionnelle APE CLAP CLUB pour « Noël en partage »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'a l'instar de l'année dernière, il est sollicité par l'association APE CLAP CLUB pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Noël en partage » qui aura lieu le 6 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE D'allouer une subvention de 150 € à l'association « APE CLAP CLUB » pour l'organisation de la manifestation « Noël en partage », d'imputer à l'article 6574 du Budget Communal 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13- Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département du Gard participe au financement de projets pour la mise en sécurité de la circulation des piétons/automobilistes. Il indique que la commune est éligible à cette aide pour 2026. Il sollicite la commission des travaux pour étudier l'opportunité d'un programme de travaux pour 2026.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la rue du vieux village dont les potelets actuels constituent un obstacle dangereux. Il pense qu'il serait opportun d'explorer une étude sur la sécurisation des piétons dans cette rue.

Il propose que dans le cadre de cette demande de subvention, la commission étudie la mise en sécurité des rues « du vieux village » et « des micocouliers » et présente un dossier au titre « des amendes de police » 2026 avant le mois d'avril.

14- Suivi délégation marché

Pas de dossier

15- Point tickets piscine

Chaque année, un certain nombre de tickets d'entrée pour la piscine est acheté puis distribué aux enfants fréquentant les accueils de loisirs ainsi qu'aux familles.

En 2022, 2000 tickets ont été mis à disposition, ce qui a permis un total de 1063 entrées à la piscine, dont 302 en juillet et 761 en août.

En 2023, le nombre de tickets a été légèrement réduit à 1900 tickets, tandis que le total des entrées enregistrées s'est élevé à 1082, réparties entre 467 entrées enfants et 615 entrées adultes. Cette année-là, le ticket d'entrée coûtait 4,50 €, et le tarif des cours d'aisance aquatique était fixé à 50 € la séance.

En 2024, le nombre de tickets a de nouveau diminué, atteignant 1640 tickets, avec un total de 1147 entrées (dont 333 enfants et 814 adultes). Le tarif des cours d'aisance aquatique a été révisé à la hausse, passant à 60 € la séance.

En 2025, la tendance à la diminution du nombre de tickets distribués se poursuit avec 1560 tickets mis à disposition, pour 1070 entrées enregistrées, se répartissant entre 357 entrées enfants et 613 entrées adultes.

	Nombres tickets	Aquatique	Tickets distribués	Entrées enfants et ALSH	Entrées adultes	Total entrées
2022	2 000					1 063
2023	1 900	300 €	1 722	467	615	1 082
2024	1 640	1 080 €	1 627	333	814	1 147
2025	1 560	1 080 €	1 539	357	613	1 070

Monsieur le Maire déplore que tous les tickets ne soient pas utilisés par les méjannais

Madame Anne-Marie DEBATY regrette que les ados de Méjannes ne puissent pas bénéficier de plus de tickets car la piscine reste un lieu attractif pour cette génération qui passent des après-midis entières à se détendre dans un environnement sécurisé et joyeux.

Elle souligne que les séances d'aisance aquatique sont très appréciées.

Madame Valérie MOREAU constate une variété de situations face à l'utilisation des tickets et propose de réfléchir à d'autres modalités de distribution.

16- Questions Diverses

Syndicat des Eaux des Garrigues :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 4 novembre 2025 le SIAEP de la région de Lussan a fusionné avec le SIAEPA de Saint Laurent-la-Vernède pour créer le **Syndicat des Eaux des Garrigues**. A ce titre il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, a désigné ;

Les délégués titulaires sont :

Mr Jérôme BASSIER
Mr Edouard LARI

Les délégués suppléants sont :

Mme Anne-Marie RENARD DEBATY
Mr Jacky LABBE

Construction Nouvelle caserne des Pompiers :

Monsieur le Maire rappelle la réunion du comité de pilotage pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers en date du 5 novembre dernier.

Il indique que Mme Arrighi (DDTM) a précisé que l'aléa ruissellement pluvial avait été levé, que les enjeux environnementaux identifiés et que le risque incendie sur le site sont effectivement compatibles avec la poursuite du projet à condition de respecter des mesures d'accompagnement lors de la réalisation du projet (OLD, poteau incendie).

Elle a félicité la mairie pour avoir instruit les études préalables « inondation, feu de forêt, environnement » dans un temps record et que la faisabilité du projet est désormais acquise.

Monsieur le Sous-Préfet a estimé que l'Etat a donc fait son travail en accompagnant la faisabilité du projet et la commune aussi en menant les études de cette faisabilité. La balle est donc dans le camp du SDIS pour désormais mettre en œuvre le projet.

Monsieur Nadal, Directeur de cabinet du SDIS et Madame CHAULET ont indiqués que, même si ce projet est totalement justifié, le SDIS est confronté, comme les collectivités territoriales, à des difficultés financières et qu'une décision sera prise dans le cadre d'un Programme Pluri annuel d'Investissement (PEI) voté en avril 2026.

Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27/03/2025 portant sur la désignation du Bureau ADELE SFIU pour procéder à la modification du PLU

Il informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté pour procéder à la modification n°2 du PLU afin d'adapter certaines dispositions du règlement de la zone UP au projet du Centre Sportif Départemental en cours d'étude. Ce projet vise à réhabiliter, requalifier et créer une offre d'hébergement et d'espaces sportif dans l'esprit « tout sur place-sport pour tous » autour de la pratique du vélo.

Il souligne l'intérêt que porte le Département du Gard dans la concertation avec la mairie sur l'élaboration de ce projet qui nécessite une compatibilité avec le PLU de la commune, visant à autoriser la réalisation de chalets bois en zone UP.

Par ailleurs, il indique que début janvier il serait opportun d'engager la procédure de révision du PLU afin de le mettre en cohérence avec le schéma de cohérence territoriale (Scot) qui est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire indique que c'est le dernier conseil municipal de l'année et qu'il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Ses vœux à la population auront lieu le 11 janvier 2026

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10h47.

Le secrétaire de séance

Jack COTREAUX



Le Maire
BASSIER
Jérôme BASSIER



Mairie de MELANNE & LE CLAP
(30 - Gard)